



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23115557

e,

Déposé / Reçu le

31 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise **696 658 156**

Nom

(en entier) : **PFIZER EUROPE MA EEIG**

(en abrégé) :

Forme légale : **Groupement européen d'intérêt économique**

Adresse complète du siège : **Boulevard de la Plaine 17**

1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination d'un gérant

Extrait des décisions prises par écrit à l'unanimité des voix des membres le 21 août 2023:

[...]

3.1. Nomination d'un gérant du EEIG

L'assemblée générale décide de nommer M. Rembert Van de Sande, élisant domicile au siège du EEIG pour toute matière relative à l'exercice de son mandat au sein du EEIG, en qualité de gérant du EEIG, pour une durée indéterminée et ce à compter du 1 septembre 2023.

Le gérant susmentionné ne sera pas rémunéré.

Vu ce qui précède, le collège des gérants est composé comme suit à compter du 1 septembre 2023:

- M. Scott Blundell;
- Mme Victoria Kitcatt;
- Mme Ann Matton;
- M. Lieven Van Parys;
- M. Andrew Wilkinson; et
- M. Rembert Van de Sande.

Conformément à l'article 16 des statuts, le EEIG est valablement représenté vis-à-vis de tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par un gérant. Le EEIG est également, dans les limites de leur mandat, valablement représenté par des mandataires spéciaux. En particulier, le collège des gérants peut déléguer ses responsabilités régulatrices et administratives dans le cadre d'autorisations marketing à des personnes appropriées (en ce y compris des personnes physiques ou légales) dans les branches auxquelles les autorisations marketing appartiennent par le biais d'une procuration ou par une autre méthode appropriée. Le EEIG est en outre représenté à l'étranger pour toute personne (en ce y compris des personnes physiques ou légales), avec pouvoir de substitution, expressément désignée à cet effet par le collège des gérants.

3.2. Délégation de pouvoirs spéciaux

L'assemblée générale décide d'octroyer mandat à Maître Erwin Simons, Maître, Charlotte Peeters, Maître, Imane Nassah, et à tout autre avocat du cabinet "DLA Piper UK LLP", dont les bureaux sont établis Rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles et Lange Gasthuisstraat 39, 2000 Anvers, chacun d'eux pouvant agir seul au nom et pour le compte du EEIG, avec pouvoir de substitution, afin de (i) procéder à la publication des décisions prises aux annexes du Moniteur belge, entre autres, en signant et déposant, en qualité de mandataires spéciaux, les formulaires de publication I et II, (ii) mettre à jour l'inscription du EEIG auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et de l'administration de la TVA et (iii) faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cet égard.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

[...]

Pour extrait certifié conforme
Imane Nassah
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).